



Information relative à la prise en compte dans la politique d'investissement de critères relatifs au respect d'objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG) et sur les moyens pour contribuer à la transition énergétique et écologique (article 173 paragraphe VI de la loi sur la transition énergétique)

Contexte

SMA informe sur la prise en compte dans ses politiques d'investissement de critères relatifs au respect d'objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG) et sur les moyens mis en œuvre pour contribuer à la transition énergétique et écologique (Climat).

En effet, avec la loi sur la transition énergétique (LTE) de 2015, le législateur a étendu aux investisseurs institutionnels et notamment aux entreprises d'assurance cette obligation de reporting sur leurs politiques d'investissement. Cette exigence de transparence est destinée à sensibiliser les investisseurs à la protection de leurs actifs face aux risques ESG et Climat dans le cadre de l'exercice de leur responsabilité fiduciaire.

Cette information constitue une réponse aux obligations légales définies par l'article 173 de la loi n°2015-992 relative à la transition énergétique pour la croissance verte – Paragraphe VI et au décret n°2015-1850 du 29 décembre 2015 pris en application de l'article L.533-22-1 du code monétaire et financier.

Périmètre et période de reporting

La présente information couvre les politiques d'investissement de SMABTP, SMAvie BTP, SMA SA, Sagévie et Impéριο. Ces cinq sociétés régies par le code des assurances font partie du même groupe prudentiel d'assurances et déploient leurs politiques d'investissement selon un dispositif commun.

Cette information annuelle est établie sur la base d'une situation au 31 décembre 2019. Elle s'inscrit en complément de la déclaration de performance extra-financière établie par SMABTP et SMAvie BTP pour l'exercice 2019.

Ce document est disponible sur le site SMA (www.groupe-sma.fr) – découvrez le groupe sma

1.	INFORMATIONS RELATIVES AUX ENTITES	4
1.1	Stratégie et Gouvernance RSE.....	4
1.2	Démarche générale d’investissement de long terme	4
1.3	Nature des investissements et modalités opérationnelles de gestion	5
1.3.1	Répartition par nature d’investissement (valeur de marché).....	6
1.3.2	Répartition par zone géographique (valeur de marché).....	6
1.3.3	Répartition par modalité de gestion (valeur de marché).....	6
2.	PRISE EN COMPTE DES CRITERES ESG DANS LA POLITIQUE D’INVESTISSEMENT	7
2.1	Dimension ESG de la politique d’investissement SMA en titres financiers cotés	7
2.1.1	Intégration ESG de la politique d’investissement en titres émis par des Etats.....	7
	• Critères Environnement et Sociaux.....	7
	• Controverses.....	8
	• Risque Climat.....	8
2.1.2	Intégration ESG de la politique d’investissement en titres émis par des émetteurs du secteur privé.....	9
	• Critères Environnement et Sociaux.....	9
	• La gouvernance	9
2.1.3	Exclusions	10
	• Exclusions secteur armement	10
	• Exclusions des activités charbon	10
2.1.4	Informations utilisées pour l’analyse ESG	11
2.1.5	Evaluation de la politique ESG sur les Investissements en titres financiers cotés.....	12
	Indicateurs et reporting.....	12
	• Note ESG :.....	12
	• Empreinte carbone :.....	12
2.1.6	Investissements en titres financiers cotés via des OPC.....	13
2.2	Dimension ESG de la politique d’investissement SMA en actions non cotées	13
2.3	Développement durable et politique d’investissement SMA en immobilier.....	14
2.3.1	Immobilier détenu en totalité par le Groupe SMA	14
2.3.2	Immobilier contrôlé par le Groupe SMA via la Société de la Tour Eiffel.....	16
	Informations LTE – Exercice 2019	2

2.4	Politique d'investissement sur les autres types d'exposition	17
3.	PRISE EN COMPTE DES ENJEUX CLIMATIQUES DANS LA POLITIQUE D'INVESTISSEMENT	18
3.1	Enjeux climatiques et investissements en titres financiers.....	18
3.2	Enjeux climatiques et investissements immobiliers.....	18

1. INFORMATIONS RELATIVES AUX ENTITES

1.1 Stratégie et Gouvernance RSE

La politique de responsabilité sociétale du Groupe SMA est structurée dans toute son organisation, sous l'impulsion de la direction générale et des Conseils d'administration. Le département RSE est rattaché au Directeur Général Adjoint du Groupe et anime le Comité de Pilotage suivant les plans d'actions de l'ensemble des directions. Le suivi du plan d'action spécifique à la politique d'investissement est traité dans le cadre de ce Comité.

Les résultats et perspectives de la politique RSE sont présentés annuellement aux Conseils d'administration.

En tant qu'investisseur, le Groupe SMA intègre les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans sa gestion, notamment pour contribuer à la lutte contre le réchauffement climatique. Le plan d'actions relatif à la politique de placements des actifs est suivi par le « Comité de pilotage de la Direction des Investissements » sous la responsabilité du directeur des investissements.

1.2 Démarche générale d'investissement de long terme

La politique d'investissement mise en œuvre par SMA correspond à une démarche d'investissement sous contrainte de risque avec une priorité donnée à l'analyse individuelle des placements.

Dans ce cadre méthodologique, les décisions d'achat et de vente sur tous les types d'actifs résultent de l'analyse et de la sélection de chaque investissement pris individuellement. Les portefeuilles se constituent en conséquence par agrégation d'investissements reconnus comme des opportunités.

Pour les investissements en titres financiers (actions et titres de créances) émis par des émetteurs privés, l'analyse de l'émetteur réalisée par SMA préalablement à tout investissement – et au cours de la durée la vie de cet investissement - consiste à apprécier la qualité et la solidité des actifs qui constituent la contrepartie et éventuellement la garantie des titres émis par une entreprise. Le déroulement de la majeure partie de l'analyse de l'émetteur est indifférent au type de titre (de créance ou de capital) dans lequel il est projeté d'investir. L'examen de l'actif d'une société, de la qualité de sa stratégie et de son organisation, de la rentabilité qu'il génère et de son mode de financement est un préalable indispensable quel que soit le support d'investissement retenu.

Pour l'immobilier, les investissements sont réalisés dans une optique de constituer un flux régulier et pérenne de revenus constitué par l'encaissement de loyers. SMA s'attache à rechercher des actifs de qualité en privilégiant la localisation des biens et la qualité des prestations offertes. La démarche est

centrée autour du locataire pour renforcer sa satisfaction.

Cette démarche d'investissement de long terme dans des actifs capables de dégager un niveau de croissance et de rentabilité durables nécessite de respecter des critères de gestion cohérents avec des objectifs sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance. L'analyse individuelle de chaque investissement intègre donc les critères financiers d'une part et les critères extra-financiers d'autre part dans une approche globale.

Cette méthodologie d'investissement historique, opérationnelle depuis de très nombreuses années à SMA, lui permet de remplir son rôle d'investisseur de long terme avec une approche durable.

L'intégration de la démarche ESG dans la politique d'investissement et de gestion des actifs s'inscrit dans le cadre d'une Politique ESG formalisée et validée par le conseil de SMABTP et de SMAvie BTP en 2019. Elle traite de la prise en compte, dans les politiques d'investissement en titres financiers cotés (actions et produits de taux) et en immobilier, des sociétés d'assurances dont elle assure la gestion, des trois principaux piliers de l'analyse extra-financière que sont l'environnement (E), le social / sociétal (S) et la gouvernance (G). Elle couvre les investissements détenus en direct ou par l'intermédiaire des OPC actions et obligataires gérés par SMA GESTION.

Par la formalisation de sa Politique ESG, SMA s'engage dans son rôle important d'investisseur responsable pour la gestion financière des placements.

1.3 Nature des investissements et modalités opérationnelles de gestion

Les caractéristiques des politiques d'investissement détaillées ci-après n'incluent pas les placements supports de contrats en unités de compte.

Le total des placements des cinq sociétés entrant dans le périmètre de la présente information s'élève à 21,4 milliards d'euros exprimé en valeur de marché à fin 2019.

Les placements se caractérisent notamment par :

- Une concentration importante sur la zone géographique européenne (UEE et AELE) et en particulier sur la France que ce soit pour les investissements en titres d'Etat, en obligations d'émetteurs privées, en actions et en immobilier ;
- Un nombre d'investissements relativement limité (moins de 850 lignes portant sur 450 émetteurs différents) ;
- Une maîtrise des investissements par une forte proportion d'investissements en direct et une faible délégation à des sociétés de gestion externes (hors cas spécifiques des OPC monétaires).

Ces caractéristiques permettent d'identifier, d'analyser et évaluer chaque investissement individuellement et par conséquent de mettre en œuvre pleinement la démarche d'investissement de long terme

de SMA.

1.3.1 Répartition par nature d'investissement (valeur de marché)

Produits de taux d'intérêt	67%	
Dont émetteurs Etat ou assimilés		21%
Dont émetteurs privés		35%
Dont OPC de trésorerie		11%
Actions	15%	
Dont actions et participations cotées		11%
Dont actions et participations non cotées		4%
Investissements immobilier	15%	
Dont immobilier de placement		11%
Dont immobilier d'exploitation		2%
Dont participation dans SIIC cotée		2%
Autres (gestion diversifiée)	3%	
Total		100%

1.3.2 Répartition par zone géographique (valeur de marché)

UEE et AELE	97%	▲
Organismes supranationaux	1%	
Autres	2%	▲
Total	100%	▲

1.3.3 Répartition par modalité de gestion (valeur de marché)

Gestion déléguée SGP externes	13%	
Dont OPC de trésorerie		11%

2. PRISE EN COMPTE DES CRITERES ESG DANS LA POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

2.1 Dimension ESG de la politique d'investissement SMA¹ en titres financiers cotés

Les critères ESG sont positionnés au même niveau que l'ensemble des autres déterminants de la valeur de l'actif dès le démarrage des travaux d'analyse, préalables à tout investissement. Afin de générer une rentabilité des placements à la fois satisfaisante et maîtrisée sur le plan du risque, il apparaît en effet nécessaire de combiner dans une même analyse l'ensemble des facteurs qui pourrait avoir une influence sur le résultat de l'investissement. Ce principe apparaît d'autant plus pertinent que SMA se positionne dans une logique d'investisseur de long terme et que le taux de rotation de ses portefeuilles est faible.

2.1.1 Intégration ESG de la politique d'investissement en titres émis par des Etats

Les titres d'Etat et assimilés comptent pour 21% du total des portefeuilles. Ils sont concentrés majoritairement sur les Etats de l'Union Européenne et de l'AELE France et en particulier émis par la France (85% du total des titres d'Etat), par des émetteurs supranationaux tels que BEI et Banque Mondiale (6%), par l'Allemagne (5%) et par le Portugal (2%).

- **Critères Environnement et Sociaux**

Pour définir et mettre en œuvre sa stratégie d'investissement en titres publics, SMA s'appuie sur les notations-pays réalisées à partir des travaux élaborés par le service d'Etudes économiques. Pour chaque pays analysé, une note est attribuée sur une échelle comprise entre 1 et 5 (1 pour la meilleure et 5 pour la moins bonne). Les critères utilisés pour décerner cette note sont regroupés en trois grandes catégories dont une - Organisation politique, sociale et environnementale – qui intègre l'ensemble des problématiques ESG qui se posent au niveau étatique. Pour appréhender ces différents éléments et les caractériser, l'analyse politique, institutionnelle, sociale et environnementale du pays est menée reposant d'une part sur l'étude des structures du pays et d'autre part sur un certain nombre d'indicateurs (cf. Tableau Liste des indicateurs suivis) publiés par diverses institutions.

¹ La politique ESG de SMA Gestion, société de gestion du Groupe SMA, est compatible avec les principes d'investissement et avec la politique ESG des sociétés d'assurances du Groupe SMA.
Informations LTE – Exercice 2019

Tableau : Liste des indicateurs suivis

Critères	Indicateurs suivis	Sources
Gouvernance Régime démocratique / qualité du pouvoir judiciaire Paradis fiscal (transparence / optimisation fiscale) Corruption (secteur public / secteur privé) Facilité à faire des affaires Cadastre et performance administration fiscale Droits de l'homme / liberté politique et presse	Indice de perception de la corruption Indice doing business Efficacité du gouvernement Press freedom Index	Transparency international Banque mondiale Banque mondiale Reporters sans frontières
Critères sociaux Niveau de vie / conditions de vie Education et capital humain Standards Travail Pauvreté Inégalités	Indice IDH PISA ITUC global rights index Taux de pauvreté Gini	PNUD OCDE Confédération syndicale internationale OCDE OCDE
Critère environnementaux Risque climatique Intensité carbone / Mix énergétique Pollution : émissions de GES Gestion des ressources naturelles : énergie Gestion des ressources naturelles : eau	Indice de vulnérabilité au risque climatique Mix énergétique Consommation d'énergies renouvelables Emissions de GES / PIB PIB/consommation d'énergie PIB/consommation d'eau	S&P 2014 Banque mondiale Banque mondiale Banque mondiale Banque mondiale

- **Controverses**

Les controverses affectant les pays sont également analysées de façon systématique sur certaines thématiques (Dictature, régime autoritaire, corruption, Liberté d'expression et de la presse, Droits de l'homme, Protection du climat,..) mais sans pour autant appliquer une politique d'exclusion.

- **Risque Climat**

Le risque climatique est en général appréhendé en prenant en compte deux dimensions :

- Les risques physiques : risque d'occurrence d'un événement climatique important (inondation, sécheresse, ...).
- Les risques de transition : impact économique lié aux efforts à faire pour lutter contre le changement climatique.

Ces deux risques sont appréhendés via l'examen de la politique climatique mise en œuvre (signataire du protocole de Kyoto 1997, des Accords de Paris 2015, ...) et d'un certain nombre d'indicateurs (le « rang » de vulnérabilité construit par S&P ; les émissions de Gaz à effet de serre (Banque mondiale) et les émissions de dioxyde de carbone (CO2, y compris feux de forêts et de tourbières mais hors combustion de court terme résultant d'activités agricoles par exemple) ainsi que de toutes les autres émissions anthropiques de méthanes (CH4), Protoxyde d'azote (N2O), et de gaz fluorés (HFCs, PFC et SF6) ; le Mix énergétique (Banque mondiale) ; ...).

2.1.2 Intégration ESG de la politique d'investissement en titres émis par des émetteurs du secteur privé

Pour ses placements en titres du secteur privé, SMA sélectionne en priorité des émetteurs capables de dégager une rentabilité forte et pérenne, ce qui nécessite d'intégrer dans ses analyses des critères ESG. En effet, une entreprise ne peut être durablement rentable que si elle développe une politique équilibrée vis-à-vis de l'ensemble de ses partenaires (actionnaires/créanciers, clients, salariés, fournisseurs, environnement naturel et social).

- **Critères Environnement et Sociaux**

Pour les émetteurs privés, SMA a défini une liste de neuf enjeux clés :

1- Impacts sociaux et/ou environnementaux du cycle de production	• Risques que fait courir l'outil de production de l'entreprise sur le plan environnemental et social. Ex. : Gestion des déchets d'une raffinerie
2- Impacts sociaux et/ou environnementaux des produits	• Risques que font courir les produits et services de l'entreprise sur le plan environnemental et social. Ex. : Nuisances environnementales de l'usage de l'automobile.
3- Pratiques commerciales illégales	• Risques de corruption, de fraude, de collusion. Ex. : Corruption dans le cadre de l'obtention de gros contrats.
4- Responsabilité commerciale	• Risques de choix stratégiques débouchant sur la commercialisation de produits ou services nuisibles, à court moyen et long terme, aux clients et à la société en général.
5- Sécurité des salariés	• Risques physiques encourus par les salariés de l'entreprise de par leur participation au processus de production. Ex: minière
6- Sécurité des clients	• Risques physiques encourus par les clients de l'entreprise de par l'usage de ses produits et services. Ex.: Accidents mortels liés à des défauts sur les airbag.
7- Conditions de travail des salariés	• Risques que font peser l'ensemble des conditions de travail au sein de l'entreprise sur le "bien-être" des salariés. Ex. : Vague de suicides chez des salariés
8- Protection des données	• Risques pour les clients d'une mauvaise protection de leurs données personnelles ou de leur utilisation abusive.
9- Sélection des fournisseurs et sous traitants	• Risques sociaux, environnementaux et politiques liés au choix des sous-traitants. Ex. : Travail des enfants dans des pays en développement

Pour chaque secteur et donc pour les entreprises qui le composent, SMA a défini entre 3 et 6 enjeux clés dits « matériels », c'est-à-dire pouvant avoir un impact significatif sur la valorisation et la réputation de cette société en particulier sur un horizon de moyen-long terme.

- **La gouvernance**

SMA porte tout particulièrement son attention sur les sujets liés à gouvernance des sociétés dans lesquelles il investit, depuis de très longues années.

Les sujets de gouvernance sont consubstantiels à tout travail d'analyse financière et trouvent toute leur place dans le processus d'investissement de SMA et SMA Gestion. Les questions concernant la définition de la stratégie de l'entreprise, l'équilibre des pouvoirs, l'organisation, les rémunérations, la

qualité et la pertinence de l'information diffusée ainsi que l'alignement des intérêts (entre actionnaires ; entre actionnaires et créanciers ; entre actionnaires/créanciers et direction) sont, entre autres, particulièrement étudiées.

Cette attention se traduit notamment par l'exercice systématique par SMA de son pouvoir d'actionnaire à travers le vote en assemblée générale (pour les sociétés françaises ou étrangères) ou le dialogue actionnarial. SMA exerce ses droits de vote directement sans mandat de délégation à un tiers, elle instruit et analyse les résolutions soumises en cohérence avec sa démarche d'investisseur durable sur la base de ses propres analyses, en s'appuyant sur les analyses de SMA Gestion et en ayant également recours à des analyses externes émises par des prestataires spécialisés dans le conseil en droit de vote. Pour l'analyse des critères de gouvernance, l'analyse s'appuie également – de manière non exclusive – sur l'examen et les recommandations des agences Proxinvest et Glass Lewis, spécialisées dans ces sujets.

2.1.3 Exclusions

- **Exclusions secteur armement**

En conformité avec les conventions d'Ottawa et d'Oslo ainsi qu'avec la loi française, SMA a exclu de son univers d'investissement les entreprises engagées dans la fabrication ou le commerce des mines antipersonnel et des bombes à sous-munitions.

Un outil de suivi exhaustif des sociétés impliquées dans le domaine des armes controversées, développé par l'agence ISS-Oekom, est utilisé pour s'assurer du caractère effectif de cette disposition.

- **Exclusions des activités charbon**

Dans le cadre de la lutte contre le réchauffement climatique, SMA a décidé :

- i. D'exclure les investissements dans les entreprises dont plus de 30 % du chiffre d'affaires est lié au charbon thermique ou dont plus de 30% de la génération d'électricité est réalisée à partir de charbon. SMA vise à abaisser en 2020 ce seuil relatif pour le porter de 30% à 20%. Pour mettre en œuvre ce premier groupe d'exclusion, SMA utilise le critère relatif de la *Global Coal Exit List* (GCEL) publiée par l'ONG allemande Urgewald² dans sa version publiée en 2019.

² <https://coalexit.org/>

- ii. De s'engager à ne plus investir dans les entreprises dont les projets de développement dans de nouvelles centrales à charbon seraient jugés significatifs. Pour mettre en œuvre ce second groupe d'exclusion, SMA utilise le critère d'expansion de la GCEL qui suit les plans d'extensions entreprise par entreprise, qu'il s'agisse de l'exploitation de nouvelles mines, du développement des infrastructures ou bien de la création de nouvelles centrales électriques alimentées au charbon.

Cette politique s'applique depuis le 1^{er} janvier 2019. Il a été arrêté de conserver jusqu'à leur échéance les obligations détenues en portefeuille à cette la date d'entrée en vigueur.

Les titres concernés totalisent à fin 2019 un montant nominal de 31,5 millions d'euros dont 2,5 millions d'euros de maturité 2021 sur le critère relatif et d'expansion (entreprise tchèque CEZ) et 29 millions d'euros de maturité 2025 sur le critère relatif de 30% (entreprises allemandes ENBW). Ces titres conservés par exception totalisent 0,14% des placements.

2.1.4 Informations utilisées pour l'analyse ESG

SMA utilise des informations extra-financières mais également financières pour conduire les analyses ESG. En premier lieu, les informations fournies par les émetteurs eux-mêmes (rapport annuel ou intégré, rapport développement durable ou RSE, document de référence, etc...) sont systématiquement lues.

SMA a également mis en place des partenariats avec divers fournisseurs de données :

- ISS-Oekom : accès aux rapports ESG des émetteurs, recensement des controverses et suivi exhaustif des sociétés impliquées dans le domaine des armes controversées ;
- Asset4 : intégration de plus de deux cent cinquante indicateurs ESG quantitatifs et qualitatifs alimentant automatiquement l'outil SMAVal © (outil d'analyse financière propriétaire de SMA Gestion qui permet l'analyse complète d'une société) ;
- RSE Datanews : média spécialiste des sujets environnement, sociaux et gouvernance ainsi que de l'Investissement Socialement Responsable (ISR) ;
- Global Coal Exit List, publiée par l'ONG allemande Urgewald ;
- Proxinvest et Glass Lewis pour les analyses des résolutions présentées par les sociétés.

D'autres sources d'information sont également utilisées, comme les rapports d'institutions internationales (Banque Mondiale, ONU, OCDE, Eurostat, ONG...) de brokers, la recherche académique, etc...

2.1.5 Evaluation de la politique ESG sur les Investissements en titres financiers cotés **Indicateurs et reporting**

- **Note ESG :**

L'évaluation de la qualité des portefeuilles sur le plan de l'environnement, du social et de la gouvernance repose sur une analyse réalisée a posteriori. Cette évaluation est basée sur une note ESG (décomposée également sur chacun des piliers E, S et G) calculée mensuellement sur la part des portefeuilles investie en titres financiers cotés. Elle correspond à la moyenne des notes de l'agence ISS-Oekom de chaque titre en portefeuille, pondérée par le poids respectif des titres.

La note minimum attendue est de C, qui est assimilée à une performance ESG satisfaisante au regard de la distribution des notes d'ISS-Oekom. Si la note obtenue est inférieure au minimum qui a été fixé, une analyse détaillée des résultats est réalisée. En fonction des conclusions des investigations menées, des actions correctrices peuvent être envisagées, sans revêtir toutefois un caractère automatique.

- **Empreinte carbone :**

SMA mesure et suit l'empreinte carbone de l'ensemble de son portefeuille notamment dans un objectif d'appropriation de cet indicateur et de réflexion sur l'exposition carbone.

Cette mesure porte sur les émissions estimées dites de « Scope 1 » c'est-à-dire couvrant les émissions directes de gaz à effet de serre de l'émetteur et dites de « Scope 2 », c'est-à-dire couvrant les émissions indirectes de l'émetteur liées à la consommation d'électricité, de vapeur, chaleur ou froid. En revanche, cette mesure ne porte pas sur les émissions dites de « Scope 3 » c'est-à-dire les autres émissions indirectes incluant celles des fournisseurs en amont et celles liées à l'usage et au recyclage du produit à l'aval.

Deux indicateurs sont calculés : l'intensité carbone pondérée et les émissions financées (empreinte carbone normalisée par million d'euros investi) de chaque portefeuille. En 2019, l'intensité carbone pondérée, mesure privilégiée par la Task Force on Climate Financial Disclosures (TCFD), a été retenu par SMA comme indicateur principal de suivi. Sa composante actions est comparé à l'intensité pondérée calculée sur l'indice Eurostoxx 50. Dans le cas où l'intensité carbone pondérée du portefeuille est supérieure à celle de sa référence, des actions correctrices pourront être envisagées après analyse mais là encore, sans caractère d'automatisme.

Ce calcul est effectué en interne à partir de données de ISS-OEKOM sur chacun des émetteurs en portefeuille. Comme l'année précédente, le périmètre retenu a porté sur les investissements détenus en direct suivants ou dans les OPC gérés par SMA GESTION : actions cotées et obligations y compris titres d'Etat. Le taux de couverture de ces investissements est de 99% à fin 2019.

Sur ce périmètre, à fin 2019, l'intensité carbone pondérée du portefeuille SMABTP ressort à 140 tonnes de CO2e.

Cette mesure de l'empreinte carbone du portefeuille ne représente qu'une photographie sur la base du portefeuille à fin 2019 et qui dépend des informations sur les émissions fournies par les émetteurs.

2.1.6 Investissements en titres financiers cotés via des OPC

La part des investissements en OPC gérés par des sociétés de gestion externes est limitée (12% du total des actifs) et correspond principalement à des OPC monétaires (10% du total des actifs). Concernant les investissements en OPC, SMA est vigilant au pays de domiciliation du fonds et investit de manière quasi exclusive en fonds couverts par les directives de l'Union Européenne. Par ailleurs, pour les OPC en portefeuille, les sociétés de gestion ayant signé les PRI (*Principles for Responsible Investment* lancés par les Nations Unies en 2006) représentent plus de 80% de ces investissements en OPC (exprimé en valeur).

Pour rappel, en 2018, SMA a adressé un questionnaire à l'ensemble des sociétés de gestion partenaires sur leurs engagements et politiques en matière d'investissement socialement responsable. La liste de ces partenaires n'a pas évolué en 2019.

2.2 Dimension ESG de la politique d'investissement SMA en actions non cotées

Les investissements en actions non cotées sont principalement effectués à travers des fonds FPCI ou autres véhicules assimilés gérés par des sociétés de gestion dont la grande majorité (plus de 75%) a signé les Principes pour l'Investissement Responsable (PRI).

Parmi les principaux points d'attention des fonds sur les sociétés sous-jacentes dans lesquelles leurs portefeuilles sont investis, ressortent de manière quasi-systématique :

- la qualité et l'indépendance des travaux des organes de gouvernance ;
- la gestion des déchets ;
- les économies d'énergie ;
- les mesures de sécurité ;
- les plans de formation ;

- l'intéressement et la participation des salariés ;
- la traçabilité des fournisseurs ;
- la formalisation d'une politique RSE (responsabilité social et environnemental).

Parallèlement, mais sans se fixer d'objectifs en matière de montants à investir, SMA investit dans des sociétés cherchant explicitement, à travers leur activité, à générer un impact positif et mesurable en matière sociale, environnementale ou de gouvernance. On peut citer notamment un fonds qui vise à accompagner des entreprises intégrant des objectifs d'impact en particulier sur les thèmes de l'inclusion, de la production et de la consommation responsable, de la mobilité ou de l'innovation. SMA est également investi dans un fonds investissant en capital dans des intermédiaires financiers qui ciblent et soutiennent les micro-entrepreneurs et les entreprises à vocation sociale en Europe ainsi que dans un fonds finançant la transition énergétique, labellisé TEEC. Egalement, des investissements ont porté sur des prêts d'infrastructures destinés à des usines de traitement de déchets et sur une participation dans une société de notation extra-financière.

Par ailleurs, certains fonds, dans lesquels SMA a investi, ont mis en place des actions solidaires : un fonds a ainsi établi un partenariat avec les Banques Alimentaires ou un autre fonds un partenariat de mécénat avec une association dédiée à l'accompagnement des entrepreneurs en situation de handicap.

2.3 Développement durable et politique d'investissement SMA en immobilier

La politique d'investissement SMA accorde une part importante aux placements immobiliers (15% du total des placements).

Ces investissements sont historiquement détenus à 100% par le Groupe. Depuis 2014, les investissements immobiliers ont également été renforcés par une participation contrôlée à 52,4% dans la Société de la Tour Eiffel (société foncière cotée).

Les actifs immobiliers de placement sont concentrés sur des bureaux (plus de 80%) et portent de manière plus limitée sur des logements ou autres types d'actifs. Ces actifs sont localisés principalement en Ile de France.

2.3.1 Immobilier détenu en totalité par le Groupe SMA

Pour son patrimoine immobilier, SMA s'engage en faveur de la réduction des consommations énergétiques de ses actifs immobiliers détenus et de la satisfaction et de la santé de leurs utilisateurs.

La définition et le suivi de la mise en œuvre d'un plan d'actions sont pilotés par le « Comité / Groupe de travail RSE de la Direction Immobilière » associant des collaborateurs des équipes d'asset manage-

ment, de gestion locative et de gestion technique, et placé sous la responsabilité du Directeur immobilier. Ce comité rend compte de ses travaux au Directeur des Investissements dans le cadre du Comité de Pilotage de la Direction des Investissements.

Un plan d'actions a été arrêté ciblant 9 enjeux à caractère environnemental et sociétal, donnant lieu à l'analyse de 18 critères à travers le suivi de 25 indicateurs. Les enjeux retenus s'articulent autour des thèmes suivants :

- Stratégie climatique
- Gestion de l'énergie
- Impacts environnementaux (carbone et fluides)
- Gestion de l'eau
- Gestion des ressources et des déchets
- Biodiversité
- Santé et sécurité des utilisateurs clients
- Satisfaction des utilisateurs clients
- Gestion des fournisseurs et prestataires

Au regard des différents critères sélectionnés, une première collecte de données a été effectuée en 2019 afin de constituer la base initiale et pouvoir ensuite effectuer des comparaisons à l'issue de chaque exercice. En effet, en effectuant un suivi régulier de ces données, il sera possible d'apprécier la pertinence effective de ces conséquences. Si ces indicateurs sont confirmés, ils permettront de mesurer les conséquences des actions menées sur le patrimoine en vue d'améliorer notamment l'empreinte environnementale du patrimoine immobilier, et d'inscrire la gestion de ce patrimoine dans une dynamique sociétale.

Ce plan d'actions permettra également de satisfaire les nouvelles obligations légales en matière environnementale, comme le Décret n° 2019-771 du 23 juillet 2019 relatif aux obligations d'actions de réduction de la consommation d'énergie finale dans des bâtiments à usage tertiaire, dit « Décret Tertiaire » qui est entré en vigueur le 1^{er} octobre 2019. Ce décret détermine les conditions d'application de l'obligation de mise en œuvre d'actions de réduction de la consommation d'énergie finale dans les bâtiments existants à usage tertiaire. Ce, afin de parvenir à une réduction de la consommation d'énergie finale pour l'ensemble des bâtiments soumis à l'obligation d'au moins 40 % en 2030, 50 % en 2040 et 60 % en 2050 par rapport à 2010.

Ce plan d'actions constitue le socle de la politique ESG de SMA pour le patrimoine immobilier détenu en direct. En complément, la réalisation de nouveaux projets immobiliers s'inscrira également dans cette démarche environnementale et sociétale, en intégrant systématiquement des objectifs de même nature relatifs notamment à la certification environnementale, à la mise en œuvre de chantiers « propres » ainsi qu'à la prise en compte de nouvelles normes réglementaires.

Certification :

SMA s'attache à être investi sur un patrimoine de qualité.

A fin 2019, la part du patrimoine immobilier (placement et exploitation) qui fait l'objet de certification environnementale de type HQE ou équivalent, en conception ou en exploitation, représente en cumul 44 % du total exprimé en valeur d'estimation, soit un niveau équivalent à celui constaté en 2018, et 32 % exprimé en surfaces contre 28 % en 2018.

A ce titre, il convient de rappeler que le siège social SMA s'est inscrit dans un processus afin de bénéficier notamment de la triple certification environnementale HQE niveau Exceptionnel Réglementation Thermique 2012, BREAM niveau very good et LEED niveau Or au titre de la construction.

2.3.2 Immobilier contrôlé par le Groupe SMA via la Société de la Tour Eiffel

La Société de la Tour Eiffel s'est engagée depuis plusieurs années dans une démarche RSE structurée autour :

- D'une gouvernance adaptée (une Direction de la gestion immobilière et RSE, un comité de pilotage dédié présidé par le Directeur Général, une politique de participation à la structuration des pratiques sectorielles, une certification ISO 14001 (Environnement) de sa filiale de gestion) ;
- Une stratégie définie sur trois ans 2018-2021 avec un 3ème plan d'actions pluriannuel selon 4 axes stratégiques : satisfaction des locataires, territoire et engagements sociétaux, empreinte sur l'environnement et les collaborateurs (attirer et fidéliser les talents) et 33 engagements montrant les engagements de développement durable et les progrès enregistrés ;
- Deux objectifs environnementaux majeurs à horizon 2030 : réduction de la consommation énergétique et réduction des gaz à effet de serre du portefeuille francilien ;
- Deux engagements sociétaux majeurs : respect d'une charte éthique interne et renouvellement de l'adhésion au Pacte Mondial de l'ONU et rédaction d'une Communication sur le Progrès ;
- Un rapport dédié à la Responsabilité Sociale et Environnementale.

La Société de la Tour Eiffel publie annuellement sa Déclaration de Performance extra-financière attestée par un vérificateur indépendant, associée aux principaux référentiels extra-financier (GRESB, GRI et recommandations de l'EPRA) sur un patrimoine cartographié à hauteur de 96 %.

Certification :

La Société de la Tour Eiffel mène une politique de certifications environnementales (BREEAM, HQE et EcoJardin) sur l'ensemble de son patrimoine qui valorise les performances environnementales des bâtiments et réduit leur empreinte carbone. Cette politique contribue à une meilleure gestion des ressources employées telles que l'eau et l'électricité, apporte un confort supplémentaire aux utilisateurs et réduit les coûts de fonctionnement du bâtiment.

À fin 2019, 73 % du patrimoine de bureaux franciliens bénéficie d'une certification environnementale en construction/rénovation ou exploitation.

Dans cette même dynamique, la Société de la Tour Eiffel se prépare à la nouvelle réglementation environnementale RE 2020. Cette réglementation définit des exigences en matière de neutralité carbone et d'autoconsommation.

2.4 Politique d'investissement sur les autres types d'exposition

Les expositions autres que celles précédemment décrites restent marginales et correspondent principalement à des investissements en produits diversifiés dont une partie consacrée aux produits de matières premières.

Par ailleurs, les interventions et engagements des portefeuilles SMA sur les Instruments Financiers à Terme (IFT) sont très limités en nombre d'opérations et en montants d'exposition.

Concernant les prêts ou emprunts de titres, à fin 2019, et au cours de l'exercice sous-revue, SMABTP et SMAvie BTP n'ont pas contracté d'opérations et d'une manière générale ne privilégient pas l'usage de ce type d'opérations pour sa politique d'investissement.

3. PRISE EN COMPTE DES ENJEUX CLIMATIQUES DANS LA POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

3.1 Enjeux climatiques et investissements en titres financiers

3.1.1 Politique d'exclusion des investissements fortement exposés au charbon

Comme présenté ci-dessus (paragraphe 2.1.3), SMA a formalisé et suit une politique d'exclusion des investissements dans les entreprises dont le chiffre d'affaires est fortement lié au charbon ou qui poursuivent des projets de développement significatifs dans de nouvelles centrales à charbon.

3.1.2 Mesure de l'empreinte carbone des investissements en titres financiers cotés

Comme présenté ci-dessus (paragraphe 2.1.5), SMA mesure et suit l'empreinte carbone de l'ensemble de son portefeuille notamment dans un objectif d'appropriation de cet indicateur et de réflexion sur l'exposition carbone.

3.1.3 Reporting climat

Au cours de l'année 2019, SMA s'est mobilisé pour s'approprier les différentes approches en matière de reporting climat. Ce chantier a pour objectif de sélectionner au cours de l'année 2020 un prestataire pour établir un suivi plus complet de nos portefeuilles.

3.2 Enjeux climatiques et investissements immobiliers

Sur les placements immobiliers, les risques spécifiques liés au changement climatique sont :

- soit physiques avec les catastrophes naturelles dues à des conditions météorologiques extrêmes et avec le réchauffement qui peuvent impacter les immeubles et la qualité de confort à l'intérieur ;
- soit de marché (transition) avec d'une part les modifications réglementaires liées à la lutte contre le dérèglement climatique et d'autre part les évolutions des attentes des locataires, voire des investisseurs et de la société civile en général.

Par la localisation géographique de son patrimoine immobilier, quasiment exclusivement en France, les risques physiques sont considérés comme limités.

De plus, SMA s'attache à être investi sur un patrimoine de qualité, faisant l'objet d'audits environnementaux ou pour lesquels les développements visent à améliorer leurs performances et ainsi lutter contre l'obsolescence réglementaire ou la perte d'attractivité à l'égard des locataires existants ou potentiels minimisant ainsi les risques de marché dus au changement climatique (cf. ci-dessus paragraphe 2.3).